



SANT JULIAN DEL PIÒG

Saint-Julien du Puy

Bulletin municipal | 2022



📍 Le local de rangement



Toute l'actualité de la commune sur
www.saintjuliendupuy.com



Editorial du Maire	3
L'équipe municipale et les commissions	4
Comptes-rendus des conseils municipaux	6
Finances communales 2020	13
SIRP	16
Wifi@SaintJulien	17
Olympique Montdragon St-Julien	17
Les centaures du temps	18
Badminton FJEP	18
Comité des Fêtes	19
Rustines et buissons noirs	19
Détente et Loisirs	20
Amicale des chasseurs	20
APE Les écoliers du Dadou	21
Recensement de la population	22
Tri sélectif	23
État civil	24
Élections présidentielles et législatives 2022	24



Directeur de la publication :
Serge FAGUET

Comité de rédaction :
Conseil municipal

Crédits photo :
CREAJ Graphique
Mairie de Saint-Julien du Puy

Conception et impression :
CREAJ Graphique - 81360 Montredon-Labessonnié
www.creajgraphique.com



Mairie

📍 573 route de La Bartelle - 81440 ST JULIEN DU PUY
📞 **05 63 42 00 18 / 06 76 18 27 21 (urgence)**

✉️ mairie@saintjuliendupuy.fr

💻 www.saintjuliendupuy.com

Horaires d'ouverture : Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 18h30 - Mercredi de 14h à 19h30
Vendredi de 16h à 18h

Secrétaire : **Laura MAECHLER**

Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout



📍 Maison du Pays - 81220 SERVIES
📞 **05 63 70 52 67**

✉️ contact@cclpa.fr

💻 www.cclpa.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Déchetterie de Lautrec



📍 Route de Puycalvel
📞 **05 63 71 10 14**

Horaires d'ouverture : Mercredi et Samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Graulhet

📍 11 Boulevard du Docteur Pontier
📞 **05 63 34 47 77**

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h50

Sous-Préfecture de Castres



📍 Boulevard Georges-Clémenceau
📞 **05 63 45 61 61**

📞 **24h/24 : serveur vocal au 3400**

pour certificat d'immatriculation, permis de conduire,
carte nationale d'identité et passeport

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h ou sur rendez-vous

💻 **Pour toute demande de carte grise
ou de permis de conduire : www.ants.gouv.fr**

Saint-Juliennoises, Saint-Juliennois, chers administrés.

Les vacances d'été terminées, les enfants de la commune ont retrouvé le chemin de l'école avec une classe supplémentaire dans les locaux St-Juliennois. L'ancienne mairie a permis de créer un bureau de direction et un agrandissement de la cantine à moindres frais. Cette dynamique scolaire témoigne de la bonne santé de nos communes rurales.

La construction du bâtiment joint à la salle polyvalente a pris du retard. Il offrira prochainement un espace de rangement adéquat pour les équipements collectifs, un espace sanitaire, et une pièce d'échange de lectures.

La fibre optique aussi se fait attendre, il est très difficile d'obtenir un calendrier d'installation mais on peut imaginer qu'elle arrivera dans nos foyers courant 2023. En attendant, l'association wifi@saintjulien remplit parfaitement son rôle. Le dévouement et la compétence de ses membres nous fournit un débit internet de qualité pour une menue participation financière.

L'évolution de notre population nous pousse à réaménager le cimetière des Martyrs afin de pouvoir attribuer de nouvelles concessions.

La fin de l'abondance ! Des temps de restrictions nous sont promis. Vraiment pour tous ?

Il y a seulement quelques mois, les fondamentaux restaient solides : stabilité des taux d'intérêts, de l'inflation, des dépenses, du coût de l'énergie...

L'année 2022 est l'année de la rupture. Les tensions internationales escortées des mouvements spéculatifs opportunistes provoquent le retour de l'inflation et une hausse des prix très significative. Cette situation est révélatrice de notre dépendance. En tirera-t-on des leçons pour réorganiser notre autonomie énergétique et économique ? Les français veulent-ils vivre de restrictions et d'aumônes ?

Dans un tel contexte, la création d'une fosse de plongée à Lautrec est-elle opportune ? Voilà un projet dont l'investissement prévisionnel a plus que doublé. Il est estimé aujourd'hui à plus de 6 000 000€. Quant aux coûts de fonctionnement, ils seront nettement plus élevés que prévu. Cet équipement qui me paraissait fort intéressant pour notre territoire atteint maintenant des montants dangereux pour les contribuables. Je m'oppose donc à ce projet devenu irréaliste et je ne cautionnerai aucun emprunt qui engagerait les citoyens de la CCLPA. Notre responsabilité ne doit pas céder à des attitudes égocentriques ou passives.

Notre commune a engagé une action environnementale de fond : renforcement de l'isolation de nos bâtiments, transformation des éclairages publics, équipements photovoltaïques... Il nous faut poursuivre ces efforts, nous analysons toutes les possibilités pour atteindre l'équilibre énergétique. Outre participer à la nécessaire transition environnementale, nous créons ainsi des recettes et des économies qui contribuent à la sobriété budgétaire.

Dès ce début 2023, la population de notre commune sera évaluée. Le recensement permet d'anticiper les besoins et la gestion des structures collectives. De ces chiffres, découle la participation de l'État au budget des communes. Les renseignements qui vous seront demandés restent confidentiels. Réservez le meilleur accueil à notre agent recenseur.

Malgré une période sanitaire compliquée, notre commune a conservé son activité économique et associative. Je tiens à remercier pour leur engagement et leur pugnacité tous ceux qui animent St-Julien du Puy. Dans cet objectif de bien vivre ensemble, la municipalité soutient ou accompagne les manifestations. Pour renforcer les liens entre nos habitants, nous organiserons le repas des St-Juliennois comme indiqué sur la feuille d'inscription qui vous est distribuée.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et en mon nom propre, une bonne santé et une très belle année 2023, faite d'échanges, de fêtes, de rencontres et de bonheur partagé.

Serge FAGUET



Maire
Serge FAGUET



1^{re} adjointe
Magali CENDRES



2^e adjoint
Christian BARDOU



3^e adjoint
Thierry PUECH

Les conseillers



Sébastien MAIO



Alain BONNET



Angélique LAFON



Alizée BOUVRON



Carole SALORT



Eric MAZARS



Jean ROUANNE

Maire

Serge FAGUET

📞 06 76 18 27 21

1^{er} Adjointe au Maire

Magali CENDRES

📞 06 22 86 89 29

Suppléante du Maire

Vice-Présidente de la commission finances

2^e Adjoint au Maire

Christian BARDOU

📞 06 70 52 61 16

Vice-Président de la commission urbanisme,
voirie, travaux et assainissement

Président du SIRP

3^e Adjoint au Maire

Thierry PUECH

📞 06 83 05 61 67

Responsable de la gestion des salles communales

Vice-Président de la commission associations
et gestion des salles communales

DÉLÉGUÉS AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAUTRÉCOIS PAYS D'AGOUT

Economie / ZAE

Carole SALORT

Petite Enfance

Angélique LAFON

Culture et Patrimoine

Alizée BOUVRON

Enfance, Jeunesse et Sport

Sébastien MAIO

EHPAD

Jean ROUANNE

Matériel et Espaces Verts

Thierry PUECH

OM et Environnement

Alain BONNET

Tourisme et Aquaval

Magali CENDRES

Urbanisme et SPANC

Serge FAGUET

Voirie

Eric MAZARS



ZAE : Zone d'Activité Économique.

EHPAD : Maison de Retraite « La Grèze » à Montdragon.

OM : Ordures Ménagères.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Lundi 6 décembre 2021**

■ **Marché public « Local de rangement » : choix des offres.** Les entreprises retenues pour le marché public « Extension de la salle communale » sont les suivantes :

- **Lot 1 : Gros œuvre - VRD - Façades**
SARL Look Constructions à LABRUGUIERE
Montant du marché : 73 589,78€ HT
- **Lot 2 : Charpente couverture tuiles - Zinguerie**
SARL MP Construction à GRAULHET
Montant du marché : 12 000€ HT
- **Lot 3 : Charpente métallique
Couverture - Zinguerie - Etanchéité**
SARL MIC à LABOUTARIÉ
Montant du marché : 10 743,40€ HT
- **Lot 4 : Plâtrerie - Plafond - Isolation
Menuiseries intérieures**
SAS Jacky MASSOUTIER ET FILS à GRAULHET
Montant du marché : 9 800€ HT
- **Lot 5 : Menuiseries extérieures serrurerie**
SASU BUCA BASTIDE à VIELMUR SUR AGOUT
Montant du marché : 22 630,75€ HT
- **Lot 6 : Carrelage faïence**
SARL MIELNIK à ALBI
Montant du marché : 4 383 €HT
- **Lot 7 : Peinture**
SARL TALAZAC à ALBI
Montant du marché : 2 991,47€ HT
- **Lot 8 : Plomberie sanitaire - VMC**
SARL SUD TECHNOLOGIE à CASTRES
Montant du marché : 4 416,51€ HT
- **Lot 9 : Electricité - Chauffage**
SAS SAGélec à CASTRES
Montant du marché : 6 690,45€ HT

■ **Tarifs de la redevance assainissement collectif pour 2022 :** pas d'augmentation de la taxe assainissement. M. PUECH, membre du Bureau du Syndicat du Dadou informe que Veolia va augmenter le prix de l'eau de 0.10 €/m³ soit un prix de l'eau en 2022 de 2.87 €/m³.

■ **Faucardage :** le marché public a été annulé pour motif d'intérêt général.

■ **Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) version n°2 du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal :** il ne doit pas faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal mais est mentionné dans le compte-rendu.

■ **Chats errants :** l'association « l'école du chat » à Belcastel (81) propose à la commune de signer une convention pour la capture, la stérilisation et le tatouage des chats errants qui sont ensuite relâchés là où ils ont été capturés. Le coût est de 80€ pour une femelle et 58€ pour un mâle. La convention est rejetée. Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » son chien ou son chat. Le propriétaire d'un animal est responsable des troubles que son animal peut causer.

■ **Licence IV (débit de boissons) :** la commune propose de demander une licence IV dans le cadre de la Loi Engagement et Proximité pour la revitalisation rurale. Il en sera discuté avec l'association AGIR.

■ **Projets d'investissements :** le Conseil choisit les projets suivants : aire de loisirs, terrain de tennis/city stade, récupération des eaux pluviales des ombrières photovoltaïques.

■ **Voirie :** tous les accotements de la RD 26A (des Martyrs à Saint-Hilaire) vont être renforcés et il y aura peut-être une réfection de la chaussée d'ici 3 ans. Le Conseil dit que le virage après le pont de Saint-Hilaire est dangereux.

■ **Urbanisme :** le Maire informe de son entretien avec le responsable de la DDT qui s'oppose fermement au projet de lotissement communal à La Pauquié car il considère que notre commune dispose déjà de trop de surface constructible.

■ **Voirie communautaire :** le Conseil dit que les voies sont mal entretenues dans l'ensemble. Il n'y a pas de vision d'entretien ni dans le temps ni sur l'ensemble du territoire de la CCLPA.

■ **SIAH du Dadou :** M. PUECH dit que le prix eau va augmenter (il n'avait pas augmenté depuis 2017) mais les travaux de La Bancalié/Teillet ont coûté plus cher que prévu.

■ **Photovoltaïque sur le parking d'Aquaval :** la mairie de Lautrec a refusé ce projet mais le Département va en mettre sur le toit du collège de Lautrec.

■ **Maison de santé** : projet de création d'une maison de santé à Lautrec. Le Maire s'interroge sur la pertinence de ce projet car actuellement à Lautrec il y a 2 docteurs qui sont proches de la retraite qui ne trouvent pas de remplaçant.

■ **EHPAD de Montdragon** : il y a un projet de création d'un local technique de 70 m² pour entreposer le matériel du nouvel agent technique car 2 chambres sont actuellement inoccupées pour pouvoir ranger le matériel. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Projet de renouvellement du matériel informatique (plusieurs devis ont été demandés pour un coût d'environ 5 000€) avec contrôle à distance de la chaudière. Projet de création d'une salle de repos pour le personnel. Des mesures d'ergonomie vont être réalisées (avec le concours du FIHP). Une nouvelle infirmière coordinatrice et une nouvelle secrétaire ont été recrutées. L'EHPAD rencontre des difficultés de recrutement d'aides-soignantes et d'infirmières en raison du COVID. Un nouveau règlement intérieur sera élaboré.

■ **Enfance Jeunesse** : projet de deux recrutements (Pauline a demandé sa mutation et un nouveau directeur a été embauché à ALSH de Montdragon).

■ **SIRP** : la nouvelle école de Montdragon plaît aux enseignants, aux élèves et aux parents. Les locaux étant plus grands, une réorganisation des postes d'adjoints techniques est nécessaire. Cantine : le protocole sanitaire se déroule bien dans toutes les écoles mais les effectifs sont importants aux cantines de Montdragon et de Laboutarié (46-47 enfants) et cela pose problème car 2 services sont désormais organisés à cause du COVID.

Il est prévu de remplacer les PC ou de les réparer. Et les 5 enseignants auront un PC neuf. Coût total : 13 000€.

Une ouverture de poste d'enseignant à Saint Julien est possible en 2022 mais il faut prévoir les effectifs sur 3 ans. Visite de l'assistant de prévention à l'école de St Julien qui a fait plusieurs recommandations.

■ **Parking de La Bartelle** : le Maire a relancé à de multiples reprises l'entreprise Prej'ombrières pour la remise en état du revêtement. Les entreprises n'ont pas reçu l'ordre pour débiter les travaux.


Samedi 9 avril 2022

■ **Vote des comptes administratifs 2021** : le Conseil municipal approuve les comptes administratifs du budget communal 2021 (voir le détail en page 13) :

- Dépenses de fonctionnement..... 171 701,53€
- Recettes de fonctionnement..... 264 607,50€
- Dépenses d'investissement..... 47 870,25€
- Recettes d'investissement..... 371 866,12€

Le budget lotissement 2021 est établi à 0€ en recette et dépense de fonctionnement et d'investissement.

Enfin, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2021 établi ainsi :

- Dépenses d'exploitation..... 903,01€
- Recettes d'exploitation..... 12 816,67€
- Excédent d'exploitation..... 11 913,66€
- Résultat de clôture d'exploitation..... 11 913,66€
- Dépenses d'investissement..... 3 650,00€
- Recettes d'investissement..... 0€
- Excédent d'investissement..... 3 650,00€
- Résultat de clôture d'investissement..... -3 650,00€

■ **Vote des taux d'impôts locaux 2022** :

- Taux de la taxe foncière bâti : 36,58%.
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60%.
- Taux de la CFE : 20,21%.

■ **Vote des budgets primitifs 2022** : le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2022 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement..... 548 468,47€
- Recettes de fonctionnement..... 548 468,47€
- Dépenses d'investissement..... 619 953,23€⁽¹⁾
- Recettes d'investissement..... 619 953,23€⁽²⁾

 (1) Dont 543 532,23€ de RAR (Restes À Réaliser). (2) Dont 155,427€ de RAR. Dont affectation de résultat : 166 868,31€.

■ **Loyers des appartements communaux** : les montants des deux loyers restent inchangés soit 370€ pour le logement T1 et 390€ pour le logement T1 bis.

■ Subventions aux associations pour l'année 2022 :

- ADMR de Laboutarié..... 350€
- ACPA Chenil de Castres..... 339€
- FNACA de Lautrec..... 50€
- FJEP Badminton..... 350€
- Détente et loisirs..... 350€ + 100€⁽³⁾
- Wifi@StJulien..... 350€ + 100€⁽³⁾
- OMSJ..... 350€
- ACCA Chasse..... 350€ + 100€⁽³⁾
- Comité des fêtes..... 350€ + 100€⁽³⁾
- Rustines et Buissons Noirs (VTT)..... 350€ + 100€⁽³⁾
- La Relève..... 350€ + 100€⁽³⁾

 (3) subvention de projet

■ **Projet d'installation d'une production de vapeur à l'usine Weishardt à Graulhet** : les conseillers seront informés de l'ouverture de l'enquête publique par le Maire.

■ **Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) aux Martys** : le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) aux Martys.

■ Contribution du lotisseur au coût de l'extension du réseau d'assainissement collectif :

- Validation du devis de l'entreprise GASC TP d'un montant de 70 046,40€ HT pour l'extension du réseau d'assainissement collectif vers La Pauquie
- Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif débuteront après accord du permis d'aménager et début du chantier.
- Le lotisseur, ARAMISSIMO, s'engage à verser une participation d'un montant de 16 000€ correspondant au surcoût des travaux.

■ **Convention de mise à disposition entre la CCLPA et les communes** : approbation de la mise à disposition, qui s'effectue dans le cadre de compétences transférées (voirie) et non transférées (service espaces verts, service technique polyvalent), car cela présente un intérêt particulier de bonne organisation, d'économies et d'optimisation des services de chacune des structures (CCLPA et communes).

■ **Revêtement du chemin de Brioussel** : les frais d'entretien des chemins ruraux non transférés à la CCLPA sont financés pour moitié par la commune et pour moitié par les propriétaires riverains.

■ **Solidarité Ukraine** : accord sur d'éventuelles aides directes ponctuelles au niveau local plutôt qu'une subvention à une association.

■ Questions diverses :

• **Cérémonie du 8 mai** : n'ayant pu le faire depuis 2 ans en raison du COVID19, le Conseil choisit de célébrer à nouveau le 8 mai avec dépôt de gerbe et apéritif offert aux habitants et à la FNACA.

• **Local de rangement** : la boîte à livres sera opérationnelle en septembre. Une porte à minuterie (ex : local ouvert de 8h à 18h puis fermeture automatique de la porte) est prévue. Les membres de la commission culture se rendront sur place à la fin des travaux pour décider de l'aménagement du local : étagères, chaises. Un règlement intérieur sera établi.

• **Abribus de la Plaine de Barot** : l'abribus est couvert de tags et sera repeint.

• **Terrain de tennis** : nécessité de reprise du sol. Des devis seront demandés.

• **SIRP** : le compte administratif 2021 présente un excédent de 13 000€. Il est en augmentation en raison des heures supplémentaires sur la nouvelle école de Montdragon (nettoyage après les travaux, locaux plus grands...) et des heures supplémentaires prévues à l'école de St Julien du Puy s'il faut aménager une deuxième salle de cours. Une subvention sera versée pour l'achat de nouveaux PC. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2022 sont de 140 élèves.

• **Aquaval** : un accord de principe pour le cautionnement d'emprunt a été voté par le Conseil communautaire de la CCLPA. Monsieur le Maire a voté contre car il s'interroge sur le financement du budget prévisionnel qui a doublé.

• **Ombrières photovoltaïques** : la remise en état du revêtement du grand parking est en cours.

• **Station d'épuration** : un emprunt sera souscrit par la commune au commencement des travaux par le lotisseur.

- **Busage à La Pauquié** : des devis et des subventions seront sollicités pour la création d'un busage et d'un cheminement piéton.
- **Voirie** : les poteaux téléphoniques tombés ou dégradés n'ont toujours pas été remplacés par Orange.
- **EPC France** : la sécurité sur le site et pour le personnel est une priorité pour la société EPC France. Une sirène d'alarme retentit tous les mercredis à midi. Il n'y a pas de risque sismique sur ce site.

Vendredi 1^{er} juillet 2022



■ **Cession de matériel à l'association AGIR** : refacturation du matériel acheté par la commune à l'association AGIR SAINT JULIEN DU PUY au prix TTC, montant du FCTVA qui sera récupéré par la commune déduit: soit 20 mange-debout à 1 256,62€ ; 2 barnums 12m x 5m : 8 598,47€ ; 3 tentes pliantes 3m x 3m : 3 833,05€, soit un total de 13 688,14€.

■ **Modalités de publicité des actes à partir du 1^{er} juillet 2022** : les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. Le Conseil municipal choisit la publicité par affichage à la porte de la Mairie.

■ **Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements sportifs et annexes au Castres Handisport Olympique Club (CHOC) et Trifyl** :

la contribution demandée au CHOC s'élève à 100€, pour une durée d'un an (du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023) et la contribution demandée à Trifyl s'élève à 5 000€, pour une durée d'un an (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023).

■ **Installation de climatiseurs à l'école** : des devis seront examinés à la prochaine réunion et des subventions seront sollicitées (DETR 2023).

■ **Création d'une régie d'avances afin de pouvoir acheter du petit équipements/fournitures par internet** : M^{me} Laura Maechler est nommée régisseur titulaire. Conformément à la réglementation en vigueur, M^{me} Maechler percevra une indemnité annuelle forfaitaire de 110€. Le montant maximal de l'avance est fixé à 1 220€ et aucun cautionnement n'est dû.

■ **Recensement de la population en 2023 : création d'un poste d'agent recenseur et nomination d'un coordonnateur communal** : l'enquête de recensement de la population prévue en 2022 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Il y a lieu de recruter un agent recenseur pour l'enquête en 2023. Le Conseil municipal délibère :

- La création d'un emploi temporaire d'agent recenseur du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023 en contrat à durée déterminée.
- La rémunération de l'agent recenseur sera fixée ultérieurement par délibération du Conseil municipal après notification par l'INSEE du montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune.

■ **Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et compte financier unique** : le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

■ **Réfection du chemin de Briussel** : M. le Maire présente le devis mieux disant de la CCLPA d'un montant de 14 166€ TTC pour le goudronnage du chemin et de 6 211,92€ TTC pour l'aménagement de l'accès à l'habitation. L'aménagement de l'accès à l'habitation sera facturé à la commune qui refacturera en totalité au propriétaire riverain.

■ **Repas des habitants** : le Conseil propose la date du dimanche 14 mai 2023 à midi. Le Maire consultera différents traiteurs avec proposition de menu et de service à table. Une invitation avec coupon d'inscription et date limite de réponse sera envoyée aux habitants.

■ **Droit de Préemption Urbain aux Martyrs** : la compétence urbanisme étant du ressort de la CCLPA, le Conseil communautaire a délibéré l'instauration du DPU le 14 juin 2022.

■ Questions diverses :

- **Installation de climatiseurs à l'école** : la climatisation réversible présenterait des économies et un meilleur confort.
- **Chemin de La Molière** : la famille ABT quitte la commune et souhaite finaliser la vente de ce chemin. Le Maire a convenu avec eux que la vente sera vue avec les nouveaux propriétaires.
- **CCLPA** : le Maire informe de la proposition de création à l'EHPAD de Montdragon d'un poste RH/comptable dont on s'était dispensé depuis 20 ans et d'un poste de psychomotricien.
- **Pose de la première pierre de la fosse de plongée à Aquaval** : le Maire dit que le Conseil communautaire n'a pas voté le cautionnement, seul un accord de principe a été voté.
- **Enfance/Jeunesse** : les enfants demandant un séjour été ont été tirés au sort. La commission a décidé que ce mode de sélection serait supprimé et d'autres critères de choix seront déterminés. La CCLPA cherche des jeunes pour le BAFA et participe au financement du BAFA.
- **Voirie** : la réfection du revêtement de la RD26 du carrefour des Martyrs au pont de Saint Hilaire a été réalisée après plusieurs demandes de la commune.

Jeudi 22 septembre 2022



■ **Création d'une régie d'avances** : les achats ponctuels sur Internet par carte bleue pourront être effectués pour les dépenses suivantes : achat de petit outillage et fournitures consommables pour les agencements et petites réparations (hors besoins récurrents), achats ponctuels de nourriture, boissons, fournitures, accessoires et fleurs pour réceptions ou manifestation non prévues, achat de licences logicielles et/ou d'extension de licences, abonnement à des plateformes internet et outils (stockage, campagnes publicitaires, e-mailing, hébergement de site, noms de domaine...), titres de transport, frais d'autoroute, carburant, frais d'hébergement et de restauration, envois postaux et Chronopost.

■ **Mise à disposition de la salle communale à la Mutualité Française pour des ateliers « santé et bien-être** : plusieurs demandes ont été formulées pour l'organisation de réunions/ateliers par des mutuelles, assurances, syndicats... La mise à disposition sera de 50€ par demi-journée (et à 80€ pour une journée). Première séance gratuite pour la Mutualité Française.

■ **Approbation de l'avenant n°1 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » (ADS)** : il apparaît difficile d'instruire les demandes d'ADS en interne (personnel à former, logiciel à acquérir...). La commune adopte l'avenant à la convention d'instruction avec la CCLPA.

■ **Rénovation énergétique de l'école primaire** : le devis de l'entreprise GENOUDET est de 7 840€ HT, le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR : 30%
- Région : 30%
- Département : 20%
- Autofinancement : 20%

■ **PLUi** : le Maire projette le document graphique en cours de consultation et qui sera adressé à la Préfecture. Il explique les différents zonages. Une enquête publique est prévue en début d'année.

■ **Décision Modificative (D.M) n°1, budget annexe « Assainissement »** :

- **Crédits à ouvrir** : imputation 011/611, sous-traitance générale, montant de 2 000€.
- **Crédits à réduire** : imputation 012/621, personnel extérieur au service, montant de 1 000€.
- **Crédits à réduire** : imputation 67/678, autres charges exceptionnelles, montant de 1 000€.

■ **Projet d'implantation d'éoliennes** : un représentant de la société RWE est venu rencontrer le Maire pour un projet d'installation de 3 éoliennes à Lieutard. Le représentant viendra expliquer le projet à une prochaine réunion de Conseil municipal. M. FAGUET expose un document de présentation.

■ **Lotissement privé de La Pauquié** : une offre d'achat de 8 000 m² (6-7 lots) pour 60 000€ sera proposée.

■ **Nouvelle convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn** : depuis toujours la commune ne prend pas en charge les frais d'inscription au Conservatoire (350€ par élève). Le Conseil municipal dit qu'il n'y a pas de raison de participer à certaines activités culturelles/sportives des enfants et pas à d'autres, il s'agit d'un principe d'équité. Les familles sont libres de s'inscrire à d'autres organismes moins onéreux (école de musique à Lombers, Les Musicales de Lautrec...).

■ **Questions diverses :**

- **Taxe d'aménagement** : pas de modification (maintien de la part communale à 3%).
- **Fibre optique** : le sous-traitant de SFR, EOS TELECOM plantera des poteaux à La Bartelle, Route de Montragon, Route de Graulhet, Allée des Martyrs, Route de Lautrec... Le Maire a rencontré le sous-traitant : pour les Martyrs, la commune a fait l'effort d'enterrer les réseaux qui étaient tous en aérien. Quand le fil est enterré (chambre) mais sans gaine, un poteau sera installé. Par conséquent, aux Martyrs il y a aura de l'aérien et du souterrain.
- **Local de rangement/grand parking** : le système d'assainissement non collectif va être installé. Des panneaux de hauteur limitée vont être installés ainsi que des portiques car les panneaux photovoltaïques ont été endommagés par un camion du Relais (association gérant les bornes de vêtements). Un devis de réparation a été fait par l'entreprise MIC et adressé au Relais. Le maçon a dû recommencer un mur car celui-ci a été mal exécuté. Le chantier a pris beaucoup de retard. Des pénalités seront appliquées à certaines entreprises.

Pour faire fonctionner par tranches l'éclairage sous les ombrières, il faudrait refaire l'installation. L'éclairage est du LED donc il consomme peu.

- **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : M. MAZARS suggère cette idée car certains petits villages ont en installé. Le Maire contactera le SDET. La borne pourrait être implantée à la Bartelle.
- **Licence IV** : une réunion des associations se tiendra le 5 octobre 2022. L'exploitant serait une association et le propriétaire de la licence serait la commune. Une ouverture régulière du débit de boissons (ex : une fois par mois) pourrait être envisagée.

Lundi 21 novembre 2022 

■ **Projet d'implantation d'éoliennes avec une présentation du projet par la société RWE** : la commune doit se prononcer par délibération sur l'étude de faisabilité dans un 1er temps (analyse paysagère, acoustique et mise en place d'un mât de mesure du vent). Il y a ensuite une demande d'accord des riverains (si un propriétaire foncier refuse : le projet ne peut aboutir).

S'ensuit une consultation des servitudes (direction de l'aviation civile, armée, département...). Un mât de mesure est ensuite installé. Si les tests ne sont pas concluants : arrêt du projet.

L'installation d'éoliennes ne coûte rien à la commune.

RWE installe et exploite les éoliennes puis le constructeur les fait entretenir en sous-traitance. Ainsi tous les roulements, vis, écrous sont vérifiés régulièrement.

La société RWE est obligée par la loi de provisionner par un dépôt de fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations pour prévoir le démantèlement des éoliennes en cas de cessation d'activité.

La durée de vie des éoliennes est de 20 à 25 ans. Elles sont installées sur un gros socle de béton de 20m². Il y a environ 300 m entre chaque éolienne. Il existe plusieurs hauteurs pour les éoliennes : de 150 m à 240 m du mât au bout de la pale, mais en général elles mesurent 180m. Les éoliennes sont toujours blanches car cela est réglementé par l'aviation civile et le bruit qui s'en dégage est d'environ 35 Dc à 500m (elles sont beaucoup moins bruyantes aujourd'hui). Pour les éoliennes situées sur une parcelle privée: pour s'en approcher il faut demander l'accord au prioritaire.

3 éoliennes de 4.5 GW produiraient en théorie 10GW/h (alimentation de 3800 foyers pour un an).

La société RWE s'engage dans une démarche ERC : par exemple, elle replante des haies, crée des jachères fleuries, plante des arbres, peut installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux...

De plus, des aides peuvent être versées aux propriétaires riverains pour la rénovation énergétique, l'isolation thermique, les économies d'énergies...

Après cet exposé, le Maire invite le Conseil municipal à délibérer, en rappelant que les communes seront incitées à devenir des communes « à énergie positive ». Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

■ **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal** : le Maire informe qu'une commune a voté contre, notre commune doit se prononcer mais quand une commune délibère contre, le Conseil communautaire doit revoter à la majorité des 2/3. Le Conseil émet un avis favorable avec la réserve suivante : inscrire dans le règlement écrit une zone de protection de la crête des fossés.

■ **Réaménagement du cimetière St Salvy aux Martyrs** : le Conseil délibère la reprise des concessions en l'état d'abandon avec création d'un ossuaire par l'entreprise Pomarède et Morais. Le Maire présente le devis de l'entreprise à 2 878€ HT.

■ **Licence IV de débit de boissons** : M^{me} MONTADAT Lucille est inscrite à la formation obligatoire « permis d'exploitation » du 5 au 7 décembre 2022. Dès l'obtention du permis d'exploitation, la déclaration d'ouverture d'un débit de boissons sera adressée au Préfet.

■ **Repas communal** : le Maire donne lecture du projet d'invitation. Quelques modifications y sont apportées par les conseillers. L'invitation sera distribuée avec le bulletin municipal. Des devis seront demandés auprès de plusieurs traiteurs.

■ **Questions diverses** :

• **Recensement de la population en 2023** : le Maire donne lecture de la fiche de poste d'un agent recenseur et informe que pour le recensement, la commune percevra 843€ de dotation de l'Etat. 3 simulations de rémunération sont proposées. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la rémunération de l'agent recenseur à 1 300€ brut. Le Maire propose également de gratifier le coordonnateur communal d'une indemnité de 300€, le Conseil donne son accord.

• **Fongibilité des crédits en nomenclature comptable et budgétaire M57** : le Maire explique la nouvelle nomenclature M57 qui sera appliquée au 1^{er} janvier 2023 et dit qu'il est possible d'opter pour la fongibilité (autoriser le Maire à faire des

mouvements de crédits en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 7,5% des dépenses réelles maximum) sans nécessité d'une délibération du Conseil. Le Maire rend ensuite compte au Conseil municipal à la réunion suivante. Le Conseil délibère pour.

• **Autoconsommation photovoltaïque** : possibilité d'installer des panneaux sur le site de la classe 3. Or le site appartient à la CCLPA. M. BARDOU signale un dépôt sauvage de bois et végétaux sur le site. M. MAZARS avait proposé de couvrir en panneaux photovoltaïques le passage (long de 36 m) entre le gymnase et le terrain de foot pour un coût évalué à 30 000€. Le Maire propose au Conseil de faire réaliser des études en termes de coût, rentabilité et de consommation actuelle des bâtiments communaux. M. BARDOU suggère de couvrir le toit du gymnase. On peut recontacter l'entreprise MIRAMONT qui a réalisé la toiture. M^{me} CENDRES donnera les coordonnées de bureaux d'études.

• **Plan Communal de Sauvegarde** : il est obligatoire depuis plusieurs années. Il comporte l'identification des risques, des personnes vulnérables, les modalités d'organisation du dispositif. Le Maire propose une avec les adjoints et les conseillers volontaires pour y travailler, 14/01/23 à 10h.

• **Une formation 1^{er} secours gratuite organisée** par Groupama et une réunion publique avec les gendarmes (comme cela avait été organisé sur le thème des cambriolages et de la sécurité routière) seront demandées.

• **Chauffage du gymnase** : le handisport (CHOC) demande à utiliser le canon de chauffage, à ses frais. Le Conseil est d'accord à condition d'installer un tuyau externe et une grille à volets. C. BARDOU propose de faire un essai sur une matinée. Le Maire propose que le système soit amovible. Le CHOC amènera des jerricans à chaque utilisation, remplira le canon et ne salira pas la salle car le canon sera dehors et sera peut-être moins bruyant. Si le test est concluant, un abri avec une grille sera installé sur le côté du terrain de tennis.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

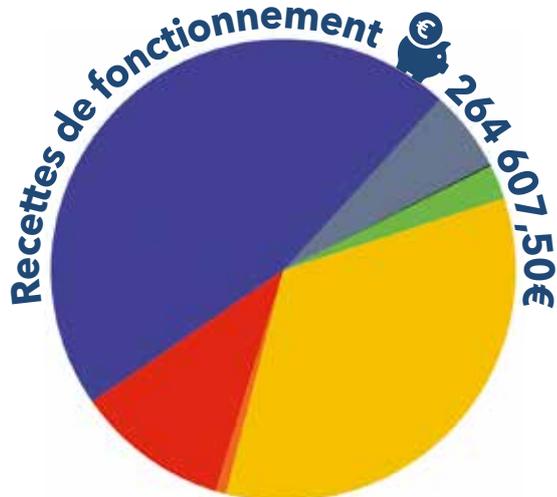


Charges générales	33 181,88€
Charges de personnel	20 630,56€
FNGIR	17 692,00€
Charges financières	1 242,11€
Autres charges de gestion courante	98 584,97€

i **Charges générales** : consommation énergétique, fournitures, entretien et assurances. **Charges de personnel** : salaires et cotisations. **FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. **Charges financières** : intérêts des emprunts. **Autres charges de gestion courante** : indemnisation et cotisations des élus, service incendie, subventions aux associations et contributions aux organismes de regroupement.



Remboursement d'emprunt	10 480,45€
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	
Local de rangement	20 754,20€
Achat de matériel pour festivités	15 855,60€



Produits des services	6 415,46€
Dotations	122 747,92€
Loyers et locations	14 939,87€
Produits exceptionnels	327,92€

IMPÔTS ET TAXES

Ménage (TH, TFB...)	90 048,00€
CVAE + IFER	1 987,00€
FPIC + Taxe additionnelle droits mut.	28 141,33€

Résultat de clôture +456 103,67€



FCTVA	9 343,72€
Taxe d'aménagement	4 882,01€
Subventions	6 645,36€

Résultat de clôture +221 236,92€

i **FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. **CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. **IFER** : Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux. **FPIC** : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

VALORISATION FINANCIÈRE ET FISCALE 2021

Les dépenses de fonctionnement (en €/habitant)

	Commune	Département	Région	National
Charges générales	73	138	242	214
Charges de personnel	46	150	257	223
Charges de gestion courante	218	156	169	168
Charges réelles financières	3	8	15	16
Charges réelles exceptionnelles	1	1	5	6

ST-JULIEN DU PUY

Population : 452

Régime fiscal :
Communes
de 250 à 500
habitants

i Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales).
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...).
- Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...).
- Les charges exceptionnelles.
- Les charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

L'autofinancement brut et net (en €)

Evolution de la CAF brute



i LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Evolution de la CAF nette



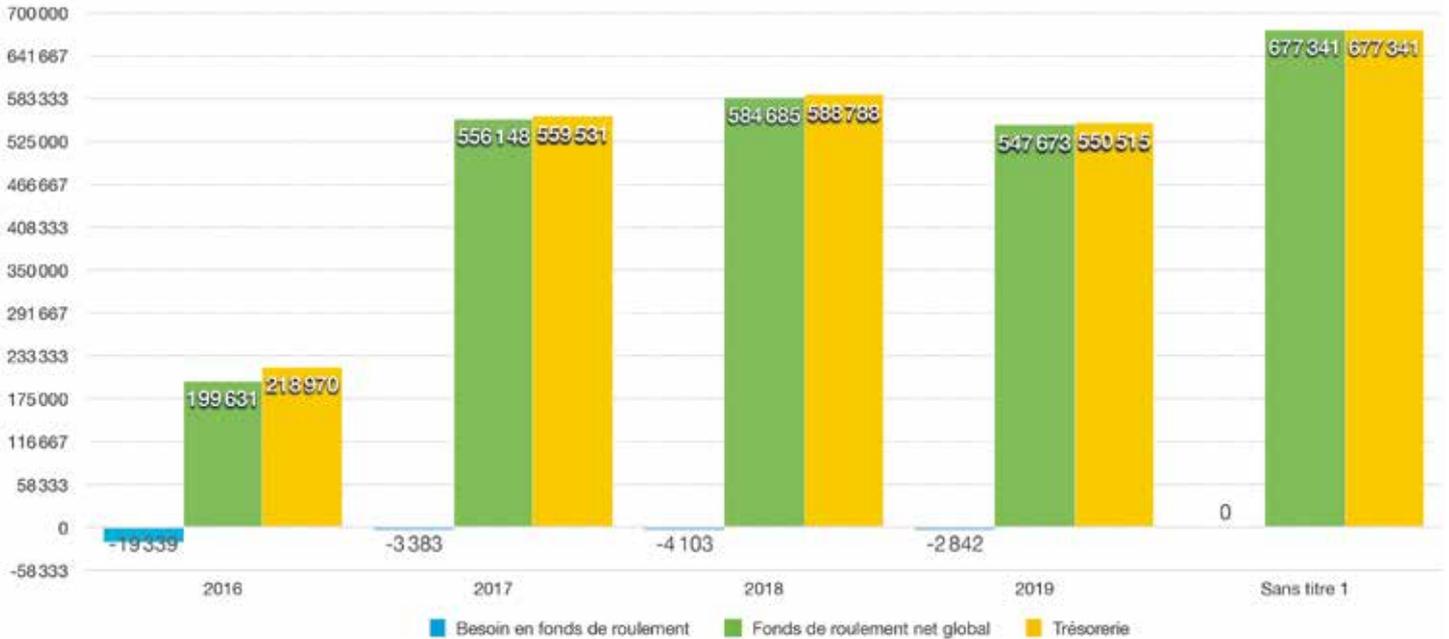
i LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

VALORISATION FINANCIÈRE ET FISCALE 2021

■ L'équilibre financier du bilan (en €)

Evolution des éléments du bilan



LE FONDS DE ROULEMENT est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

LA TRÉSORERIE DU BILAN comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

■ Les dotations (en €)

Evolution de la DGF et de la population DGF



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

On constate une diminution de la DGF (dotation de l'état) alors que la population augmente.

EDUCATION

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (SIRP) MONTDRAGON / LABOUTARIÉ / SAINT-JULIEN DU PUY

Pour cette année 2023, avec l'ensemble des délégués du SIRP, je viens vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, bonheur et aussi de paix car comme vous le constatez tous les jours dans les médias, ce fléau qu'est la guerre n'a malheureusement pas disparu et est même aux portes de l'Europe (nous avons accueilli pendant quelques mois deux petits Ukrainiens parmi nos écoliers)..

Il est bien malheureux que des personnes avides de pouvoir et sans scrupule qui sont souvent appelées par erreur des «grands de ce monde» jouent avec la vie des êtres humains en endoctrinant leur population. Les peuples soumis sont toujours dans l'histoire les acteurs mais aussi les principales victimes de tous les conflits. Nous avons la chance de vivre en France, pays des libertés que nous devons préserver, soyons vigilants dans ces périodes troublées ou les mensonges d'état remplacent souvent la réalité et rendent de plus en plus difficile la vie des citoyens au bas de l'échelle. Nous avons un outil, c'est l'urne électorale dans nos communes, ne l'oublions pas, même un bulletin blanc ou une enveloppe vide ont une signification importante.

Mais cette réflexion personnelle ne doit pas occulter le travail réalisé depuis 1990 par notre SIRP et les équipes qui s'y sont succédées. Une coopération intercommunale exemplaire et choisie qui a permis de pérenniser nos 3 écoles et de les faire progresser de belle façon.

2023 sera l'année de la création d'un sixième poste d'enseignant (sur l'école de Saint Julien du Puy). Pour ce faire quelques aménagements du local de l'ancienne mairie ont été réalisés :

- Pose d'une cloison et d'une porte.
- Aménagement d'un bureau pour la directrice.
- Agrandissement du local cantine.
- Création d'un deuxième sanitaire.

Nous avons accueilli deux nouvelles enseignantes très sympathiques et une deuxième employée (Lorena) pour aider Sylvie dans les divers services de cantine et entretien à St Julien du Puy. Une deuxième employée (Carole) est aussi venue à Laboutarié pour soulager le travail de Julie. Pour Montdragon, pas de changement, l'équipe est bien en place.

M^{me} Jocelyne Cros qui assurait le secrétariat du SIRP depuis 1990 avec un sérieux et une compétence remarquables a décidé de faire valoir ses droits à la retraite en janvier 2023, ce qui lui a été bien évidemment accordé. Nous la remercions pour tout le travail accompli et lui souhaitons une belle retraite, elle va passer le relai à M^{me} Christelle Torenté qui était en poste à la mairie de Salvagnac et a été embauchée en décembre 2022 par le conseil syndical.

Je remercie toutes les personnes qui contribuent à faire avancer le SIRP, les enseignants, le personnel, les secrétaires et les équipes municipales de nos trois communes, les parents d'élèves très investis, l'association APE qu'ils animent, et bien entendu l'ensemble de nos enfants (ils sont environ 140 cette année).

Meilleurs vœux à vous tous qui faites vivre nos trois communes..

■ BUDGET DU SIRP

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	263 350,00€	263 350,00€
Investissement	23 944,04€	23 944,04€

■ DÉLÉGUÉS DU SIRP POUR ST-JULIEN DU PUY

Alizée BOUVRON, Angélique LAFON, Carole SALORT, Jean ROUANNE et Christian BARDOU.

■ PARTICIPATION* DES COMMUNES 2022

Saint-Julien du Puy.....	60 020,91€
Laboutarié.....	64 626,84€
Montdragon.....	73 475,15€
Saint-Genest et Sieurac.....	4 600,00€



* 50% au prorata du nombre d'élèves et 50% au prorata du nombre d'habitants.

RÉSEAU INTERNET

WIFI@SAINTJULIEN

L'association WIFI@STJULIEN continue sa progression avec 6 nouvelles connexions en 2022. Le calibrage du système permet encore de bien accepter ces connexions additionnelles, le débit dans le temps restant supérieur à 50 Mbps pour chacun.

Nous avons dû intervenir sur le réseau à la suite des vents violents de septembre, la liaison Lautrec/ Courras étant fortement dégradée. A l'aide de la nacelle, il a été nécessaire d'intervenir sur cet axe et sur le mât de Lautrec pour réaligner la radio. A cette occasion nous avons aussi « resserré les boulons » des brides, colliers de mâts et changé les attaches de câbles brûlées par le soleil.

Chez les adhérents, les demandes viennent surtout des pannes du wifi intérieur qui est mal diffusé par le TPlink. Souvent, il suffit de débrancher électriquement cet accessoire et le rebrancher quelques secondes après pour corriger le problème. Sinon, il faudra changer le TPlink. Nous avons eu 5 ou 6 cas en 2022.

Ben a passé beaucoup de temps à ajuster les paramètres du programme téléphonie, cette fonction s'étant dégradée chez plusieurs d'entre vous.

Aquaval nous a demandé d'intervenir pour la maintenance et pour élargir la couverture sur le site.

Pour l'avenir, la comptabilité de l'association est solide et techniquement la structure de WIFI@STJULIEN peut encore accueillir de nouveaux abonnés mais la situation de concurrence, avec le déploiement de la fibre, incite à la prudence et à une gestion raisonnable et sociale des adhésions conformément aux statuts de l'association. WIFI@STJULIEN organisera une rencontre avec ses adhérents en 2023 pour parler de cette situation..

■ RAPPEL ADHÉSION À WIFI@SAINTJULIEN

Droit d'entrée et frais d'installation..... 200€
Cotisation mensuelle..... 12,50€

CONTACTS TECHNIQUES

Marc 06 09 89 66 40 • William 06 20 60 02 70
Mathieu 06 16 48 83 48

FOOTBALL

OLYMPIQUE MONTDRAGON SAINT-JULIEN DU PUY

Une fois n'est pas coutume, commençons par les plus anciens.

Les joueurs loisirs de l'OMSJ continuent d'évoluer le vendredi soir à Montdragon ou à l'extérieur grâce à l'arrivée de quelques recrues et de l'apport de quelques jeunes. Comme de coutume, ces matchs sont suivis de moments de convivialité bien mérités en fin de semaine, autour d'un repas préparé par les joueurs recevant.

En ce qui concerne les joueurs seniors, ils évoluent le dimanche matin sur le terrain de Montdragon ou Saint Julien du Puy voire à l'extérieur. Contrairement aux loisirs qui évoluent à 11, les seniors jouent au foot à 7 dans un championnat et une coupe organisés par l'UFOLEP du Tarn. Là aussi, des recrues permettent de renforcer l'effectif. N'hésitez pas à venir les encourager au bord des terrains malgré les fraîcheurs matinales.

Enfin, les jeunes pousses de l'Olympique Montdragon Saint Julien du Puy continuent d'évoluer au sein de l'entente du Lautrécois. Si vos enfants souhaitent s'essayer au ballon rond ou si vous souhaitez les encadrer, n'hésitez pas à vous rapprocher de cette entente ou de l'un de ses dirigeants.

Enfin, après plusieurs années de crise sanitaire et des mois de tensions internationales sur fond de crise économique mondiale, l'ensemble des membres de l'OMSJ vous souhaite de passer tout de même d'agréables fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers et de bien profiter de ces moments qui n'ont pas de prix. En espérant que 2023 nous soit plus propice...

CONTACT

Pascal GONCALVES au 06 11 23 73 44
foot.omsj@gmail.com

SPECTACLE ÉQUESTRE

LES CENTAURES DU TEMPS

L'association « Les Centaures du Temps » est ravie du succès des soirées spectacles organisées au sein des écuries.



Pour cette 2^e saison, nous sommes heureux de l'enthousiasme apporté à nos deux spectacles « Siostra » et « la Magie d'Halloween ».

Nous remercions les habitants de Saint Julien du Puy d'être venus si nombreux découvrir notre activité et d'avoir passé un moment convivial et d'échanges après le spectacle.

Nous commençons déjà à imaginer le tout nouveau spectacle de la saison prochaine.



Si vous voulez vous joindre à l'aventure, au milieu des chevaux, en coulisse (organisation) ou que vous ayez un talent artistique à mettre en scène (musique, danse, jonglerie, ...), vous êtes le bienvenu pour partager ces moments de convivialité avec nous...

RETROUVEZ NOTRE ACTUALITÉ

www.damienescribe.com

 Les centaures du temps - spectacle équestre

BADMINTON

FJEP

Après presque 40 ans à la tête du FJEP, Michel GAUBIL et Jean-Claude SANDRAL ont passé le relais cette année à Maxime FERNANDEZ et Florent LE GALLIC. Un grand merci à Michel et Jean-Claude pour tout ce qu'ils ont apporté à l'association !

Nous souhaitons la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour pratiquer le badminton dans une ambiance détendue et conviviale, pour tous niveaux : rendez-vous le mardi soir à partir de 19h30 au gymnase de la Bartelle.

Cette année, le Tournoi de Cocagne reprend, afin de rencontrer les clubs de badminton alentour. Un autre créneau pour s'entraîner est ouvert le vendredi soir, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

Au plaisir de vous accueillir au sein du club, et en attendant, nous vous souhaitons de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !

CONTACT

Maxime FERNANDEZ au 06 78 85 18 90

Florent LE GALLIC au 06 69 09 34 84

MANIFESTATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2022 signera une reprise des manifestations sans restrictions !

Soirée concert de septembre couronnée de succès, soirée théâtre qui commence à trouver ses habitués et soirée vin nouveau sous le signe de la bonne humeur.



Vous avez encore une fois répondu présents à nos soirées. C'est là que nous puissions notre motivation à faire vivre le comité des fêtes pour animer la commune.

En plus, nous sommes fiers cette année de compter six nouveaux adhérents qui ont souhaité s'investir à nos côtés. Le tout dans la bonne humeur et la convivialité. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Merci à nos fidèles sponsors et à la municipalité pour leur précieux soutien.



Pour l'année 2023, nous allons vous proposer :

- **Samedi 25 mars** : soirée Saint-Patrick avec le groupe 007LTE (musique celtique), restauration sur place.
- **Samedi 2 septembre** : soirée apéro concert.
- **Samedi 18 novembre** : soirée vin nouveau.

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2023.

CONTACT

comsaintju81@gmail.com

 comite.saintjuliendupuy  comite_saintjulien

VTT

RUSTINES ET BUISSONS NOIRS

Notre association sportive continue tant bien que mal à subsister... La crise COVID a entamé la motivation de nos membres qui se font rares pour nos sorties dominicales.

Malgré cela, tout le monde a bien été présent pour préparer la « Julipodienne » fin août. Des beaux parcours ont été tracés au départ de la grande salle en direction de Moulayrès en passant par Brousse, Puycalvel... Quel dommage qu'il n'y ait eu qu'une centaine de participants. Petite déception sûrement due à une pub pas assez présente. On essaiera de faire mieux la prochaine fois... L'important est que la bonne humeur est toujours présente dans notre groupe.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux adhérents pour pratiquer le vtt pour que l'association se renouvelle.

CONTACT

Sébastien MAIO au 06 62 46 49 47
ou sebastien.maio1971@gmail.com

DÉTENTE ET LOISIRS

GYM ET RANDO

Que ce soit, randonnée ou gymnastique, tous les adhérents (53 pour la randonnée et 44 pour la gymnastique) ont repris leurs activités.

Quelques sorties et manifestations ont eu lieu :

- Spectacle « Louis XVI » de Patrick SEBASTIEN, à l'amphithéâtre de RODEZ.
- Les Centaures du Temps à Saint Julien du Puy.
- La randonnée annuelle « La Julipodienne » de Saint Julien du Puy.
- Voyage de l'Amitié à Roquebrune, Cannes et Saint Tropez.
- Fête de la dinde à la Ferme Laffite dans le Lot et Garonne.



Sans oublier nos goûters : Galette des Rois, Mardi Gras, Omelette du lundi de Pâques ainsi que le repas annuel préparé par Christelle AUGUSTIN, début juillet.

Pour les cours de gymnastique, le club a acheté des « stations ballon équilibre » au nombre de 25.



Les horaires des cours ont changé, à savoir de 18h30 à 19h30 pour le 1^{er} groupe et de 19h30 à 20h30 ou 21 heures pour le 2^e groupe.

Bonne et heureuse année à vous tous.

CONTACT

mado.moine@gmail.com

Tél. 06 87 11 74 86



CHASSE

AMICALE DES CHASSEURS

Les passionnés sont toujours là ! L'amicale des chasseurs perd quelques éléments : en cause l'âge de certains et pour d'autres des difficultés physiques. Malgré tout la motivation est toujours là, surtout pour les battues au gros gibier.

Le regroupement de Brousse, Moulayres et Saint Julien du Puy est un réel succès. En moyenne 25 à 30 chasseurs réunis tous les samedis matin. Ce regroupement nous a permis de découvrir et d'apprécier de nouvelles

personnes, de nouveaux territoires et surtout de créer une ambiance de respect et de convivialité.

A ce jour nous avons prélevé 14 sangliers et 18 chevreuils sur les 3 communes.

La journée pêche a été un formidable succès, plus de 100 personnes ! Petits et grands en redemandant!

L'amicale des chasseurs souhaite une bonne année et une bonne santé à tous les habitants de la commune.



APE les écoliers du dadou

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES **LES ÉCOLIERS DU DADOU**

L'APE les Écoliers du Dadou, qui regroupe les parents des écoles de Laboutarié, Saint-Julien-du-Puy et Montdragon, a vu le jour en janvier 2017. Elle propose différentes actions tout au long de l'année dans le but de récolter des fonds destinés à financer des sorties, voyages, spectacles pour les élèves de nos écoles.

Durant l'année scolaire 2021/2022, une commande groupée de biscuits Bijou, de chocolats de Noël, une vente de produits de la ferme de la Forêt Basse, de plants de fleurs et de légumes, d'un objet décoré par les enfants, et une tombola ont été réalisées.

L'APE a également organisé le repas de fin d'année lors de la fête des écoles.

Avec les bénéfices de ces actions, nous avons pu offrir à tout le RPI un spectacle de Noël ainsi qu'un goûter. Le Père-Noël a également apporté un livre en cadeau à chaque enfant. L'APE a participé au financement des sorties de fin d'année, des transports pour l'opération Ecole et Cinéma et pour la rencontre des CM1/CM2 avec leurs correspondants. Des jeux de récréation ont été achetés pour l'école de Montdragon.



Nous continuerons à mener à bien ces différentes actions pour cette année scolaire 2022/2023.

L'APE se dote d'un nouveau canal de communication, n'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'APE Les écoliers du Dadou pour être informés de tout ce qui se passe pour vos enfants !

Nous vous souhaitons une bonne année 2023, avec la santé pour tous mais aussi la réussite pour nos écoliers.



CONTACT

lesecoliersdudadou@gmail.com

 APE Les écoliers du Dadou

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023 POUR LA COMMUNE !

Cette année, Saint Julien du Puy réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

■ COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre d'information sera déposée début janvier dans votre boîte aux lettres. Puis dès le 19/01/2022, un agent recenseur, recruté par la commune et muni d'une carte officielle, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

■ POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures sportives...), de commerces, de logements...

Lors du dernier recensement en 2017, nous avons 431 habitants.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LE RECENSEMENT DANS NOTRE COMMUNE

Secrétariat de mairie au 05 63 42 00 18
le lundi de 10h à 12H et de 14h à 18h30,
le mercredi de 14h à 19h30
et le vendredi de 16h à 18h

ou sur le-recensement-et-moi.fr

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



TRI SÉLECTIF

**1^{ER} JANVIER 2023 :
100 % DES EMBALLAGES
DANS LE BAC JAUNE !**

Le geste de tri devient plus simple, plus facile. Désormais, nous devons déposer tous nos emballages et papiers dans le bac jaune.

Le 1^{er} janvier prochain, tous les emballages et tous les papiers devront être déposés dans le bac jaune, grâce à l'extension des consignes de tri. Ainsi, nous pourrions trier tous les emballages métalliques, les briques alimentaires, les cartons et tous les papiers, mais aussi tous les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, pots et tubes de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films d'emballage, blisters, sacs plastiques seront à déposer dans le bac jaune.

Un centre de tri Trifyl nouvelle génération, implanté à Labruguière, accueillera toutes les collectes sélectives pour les trier par matériau et permettre leur recyclage.

Ces nouvelles consignes de tri sont identiques sur tout le territoire français. Où que vous alliez, vous triez tous les emballages et tous les papiers dans un même bac.

En résumé :

Si c'est un emballage ou un papier, direction le bac de tri ! On le trie en vrac, non imbriqué et bien vidé

Ces nouvelles consignes de tri, plus simples, visent à recycler toujours plus et à alléger au maximum notre poubelle noire. Pourquoi ?

- Pour **contenir la hausse du coût du déchet.**
- Pour **économiser les ressources naturelles et l'énergie** (1 tonne d'emballages en plastique permet d'économiser plus de 800 litres de pétrole).
- Pour **créer de l'emploi local et pérenne.** Le nouveau centre de tri à Labruguière a permis la création de 18 nouveaux emplois.

Attention : bouteilles, pots et bocaux en verre : toujours dans le conteneur à verre !





NAISSANCES

Alexandre GALTIER, né le 22 avril 2022 à Albi. Félicitations à Elodie et Pierre GALTIER.

Gabin MOLINES, né le 31 octobre 2022 à Castres. Félicitations à Marine BAI et Davy MOLINES.



MARIAGE

Alain GAUDRY et **Catherine VANHILLE**, le 20 juillet 2022.



DÉCÈS

Augusta RAYNAL, décédée le 20 septembre 2022 à l'âge de 102 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, seuls les éléments pour lesquels un consentement a été recueilli sont communiqués.

ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2022

■ ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

	1 ^{er} tour 10 AVRIL	2 ^e tour 24 AVRIL
Inscrits	347	347
Abstentions	51	63
Votants	296	284
Blancs	2	31
Nuls	2	11
Exprimés	292	242

Candidat		
ARTHAUD Nathalie	0	
ROUSSEL Fabien	5	
MACRON Emmanuel	55	121
LASSALLE Jean	32	
LE PEN Marie	83	121
ZEMMOUR Eric	21	
MÉLANCHON Jean-Luc	59	
HIDALGO Anne	3	
JADOT Yannick	16	
PÉCRESSÉ Valérie	12	
POUTOU Philippe	3	
DUPONT-AIGNAN Nicolas	3	
TOTAL	292	242

■ ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

	1 ^{er} tour 12 JUIN	2 ^e tour 19 JUIN
Inscrits	350	350
Abstentions	144	155
Votants	206	195
Blancs	10	21
Nuls	1	6
Exprimés	195	168

Candidat		
LASSALLE Julien	58	84
BALESTAN Ophélie	0	
CALLEJON Virginie	41	
CABANIS Christelle	14	
TERLIER Jean	30	84
REY Sandra	0	
TRESSENS Chantal	1	
CARAYON Guilhem	31	
LAPORTE Pierre	3	
PONCE Laura	16	
DAUGE Claire	1	
TOTAL	195	168